

**Portant désignation de M. Pascal THÉVENOT, vice-président en charge du Développement économique, représentant du Président de la communauté d'agglomération au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de l'Essonne ;**

**LE PRÉSIDENT,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code du commerce, en particulier les chapitres IV et V du Livre II de son titre II et ses articles L.750-1 et suivants, R.751-1 et suivants et A. 752-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n°2015299-0001 du 26 octobre 2015 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n°2014-04-01, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, portant sur l'élection du Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2014-04-03, du Conseil communautaire du 10 avril 2014, portant sur l'élection des vice-présidents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2015-10-14, du Conseil communautaire du 13 octobre 2015, relative au fonctionnement interne des assemblées de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-01-01, du Conseil communautaire du 11 janvier 2016, portant sur la détermination du nombre de vice-présidents et élection d'un nouveau vice-président. Désignation d'un 15<sup>ème</sup> vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-26, du Conseil communautaire du 26 juin 2016, relative à la composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu le courrier de la préfecture de l'Essonne, en date du 5 janvier 2018, concernant la réunion de la CDAC du 17 janvier 2018 portant sur le projet d'extension de l'ensemble commercial « La Maison Vélizy-Villacoublay » par l'extension du magasin Castorama à Bièvres ;

Vu le courrier de la préfecture de l'Essonne, en date du 17 janvier 2018, concernant le report de réunion de la CDAC du 17 janvier 2018 ;

-----

Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, préside de droit la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de l'Essonne.

Il convient de désigner son représentant pour cette commission et de matérialiser cette désignation par un arrêté, notifié à l'intéressé, envoyé en préfecture au service contrôle de légalité et publié pour entrer en vigueur.

#### **ARRÊTE :**

**Article 1** - Désigne Monsieur Pascal THÉVENOT, vice-président de Versailles Grand Parc, représentant du Président de la communauté d'agglomération pour le représenter au sein de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de l'Essonne ;

**Article 2** - La présente délégation prendra fin au cas où M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du Conseil communautaire élu en avril 2014 ;

**Article 3** - Le présent arrêté prendra effet dès l'accomplissement de la dernière mesure de publicité ;

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Trésorier de Versailles municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Monsieur le Trésorier de Versailles municipale.

Fait en trois exemplaires originaux,  
A Versailles, le

22 JAN. 2018



Le Président,  
*de Mazières*  
**François de MAZIÈRES**  
Maire de Versailles

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à **M. Pascal THÉVENOT**

Notifié le **23 JAN. 2018**



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 20180104AG

**Résumé de l'acte** : Arrêté n°2018-01-04 portant désignation de M. Pascal THÉVENOT, vice-président...

**Date de décision** : 22/01/2018

**Nature de l'acte** : Arrêtés individuels

**Classification** : 5.3. Désignation de représentants

**Rédacteur** : Christelle Bourgeois

**AR reçu le** : 23/01/2018 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20180122-20180104AG-AI

### Pièces jointes :

Arrêté n°2018 01 04 - M. Thévenot CDAC Essonne.pdf

### Historique :

23/01/2018 11:07:59	Reçu	Christelle Bourgeois
23/01/2018 11:09:13	En cours de transmission	
23/01/2018 11:10:01	Transmis en Préfecture	
23/01/2018 11:14:17	Accusé de réception reçu	
23/01/2018 11:16:42	Tamponnage de l'acte	Christelle Bourgeois

